

Procès-Verbal de la séance

Séance du 6 Juillet 2022

L' an 2022, le 6 Juillet à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : Mmes : COSSIA Gaëlle, METAYER Harmonie, PILLOY Marie-Pierre, MM : DA SILVA Norbert, FORMONT Vincent, POINCLOUX Daniel, VERNHES Dominique

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUERINEAU Marine à Mme COSSIA Gaëlle, MM : BECHAC Olivier à M. POINCLOUX Daniel, CHANTEAU Jean-Claude à Mme PILLOY Marie-Pierre

Absent(s) : M. IMBAULT Thierry

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 30/06/2022

Date d'affichage : 30/06/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme METAYER Harmonie

SOMMAIRE

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent compte rendu du 08 juin dernier qui est adopté à l'unanimité des présents.

EGLISE DE CROTTES : DEVIS DE PEINTURES DES PILIERS :

Monsieur le Maire présente le devis de l'Entreprise de peinture Dominique SEVIN qui correspond aux travaux de peinture de 2 piliers de l'église de Crottes. Celui-ci s'élève à 760,00 € H.T. Le conseil municipal accepte ce devis.

ORGANISATION DU 14 JUILLET :

Monsieur le Maire fait un point sur les inscriptions reçues à ce jour ainsi que les derniers préparatifs à mettre en place pour cette journée.

AFFAIRES DIVERSES :

- **CCPNL** : Présentation de la convention concernant la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), Le temps de travail estimé pour la réalisation de ce document est de 10 jours soit 70 heures pour 3 ans (2022 : 35 h, 2023 : 17,50 h , 2024 : 17,50 h). Le tarif horaire voté par le conseil communautaire est de 20.00 €/heure de travail, soit un coût total de 1 400,00 € pour 3 ans. La convention est convenue pour une durée de 36 mois Le conseil municipal accepte que cette convention soit signée par Monsieur le Maire.

- **Machine à pain** : Mise en service du distributeur de pain le 06 juillet 2022.

Séance levée à: 21:35

En mairie, le 20/07/2022

Le Maire

Daniel POINCLOUX

Secrétaire

